

**Classe à horaires aménagés musique (CHAM)
FICHE DE CANDIDATURE
à l'admission en CHAM-COLLÈGE
année scolaire 2025-2026**

À RETOURNER AU PLUS TARD POUR LE 2 AVRIL 2025

Veillez cocher la dominante artistique souhaitée :

dominante instrumentale – précisez la discipline :

dominante vocale – maîtrise

Le choix de la dominante est valable sur toute la scolarité au collège.

1. Informations générales

Nom et prénom du / de la candidat-e :

Date de naissance du / de la candidat-e :

Nom et prénom du / des représentant(s) légal(aux) :

Adresse du / des représentant(s) légal(aux) :

CP : Commune :

Téléphone : Courriel :

Établissement scolaire et classe fréquentés pendant l'année scolaire 2024-2025 :

Votre enfant pratique-t-il / elle déjà la musique : oui non Si oui, précisez la discipline :


Pour les élèves inscrits dans un établissement d'enseignement musical autre que le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar, veuillez fournir un certificat de scolarité attestant du niveau de formation musicale et instrumental / vocal.


Votre enfant est-il déjà inscrit dans un dispositif CHAM : oui non


Si oui, veuillez préciser les coordonnées de l'École élémentaire / Collège et de l'établissement d'enseignement musical :

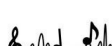
Mon enfant candidate à une entrée, pour l'année scolaire 2025-2026, dans le dispositif CHAM-Collège Victor Hugo en :
 classe de 6^{ème} CHAM classe 5^{ème} CHAM classe 4^{ème} CHAM classe 3^{ème} CHAM


2. Questionnaire à l'attention du/de la candidat-e

 J'écoute de la musique : à la radio avec des disques écoutés à la maison lors de concerts
 sur Internet quand une personne en joue à la maison

 J'écoute plutôt : du jazz de la musique classique de la musique pop
 de la musique du monde

 Je suis déjà allé à un concert, à un spectacle : oui non
Si oui, lequel t'a le plus marqué :

 As-tu d'autre(s) pratique(s) artistique(s) ou sportive(s) ? oui non
Si oui, laquelle / lesquelles ?

 Que penses-tu apprendre et découvrir de particulier dans le dispositif CHAM ?
.....
.....
.....
.....

3. Appréciation de la direction de l'établissement d'enseignement général (école élémentaire / collège) sur le niveau général du / de la candidat-e.

Objectifs d'apprentissage scolaire	NA*	PA*	A*	D*
Être capable de coopérer au sein d'un projet collectif				
S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie				
Être capable de coopérer				
Respecter les règles communes				
Être responsable de ses engagements				
Porter un intérêt particulier aux activités artistiques proposées				
Argumenter un jugement sur une musique				
Possède les compétences requises en français à la fin du CM2				
Possède les compétences requises en mathématiques à la fin du CM2				

*NA : non atteints | PA : partiellement atteints | A : atteints | D : dépassés

4. Observations générales / avis de la direction de l'établissement d'enseignement général (école élémentaire / collège) sur les capacités scolaires de l'élève à suivre un parcours d'enseignement général – avec ou sans soutien scolaire (précisez) – avec une pratique artistique spécialisée dans le cadre du dispositif CHAM.

.....

 Nom et prénom de la direction de l'établissement d'enseignement général :

 date :
 signature de la direction de l'établissement d'enseignement général

5. Observations générales du Conseil pédagogique CHAM, à l'issue de l'audition d'admission prévue par le Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar, sur les motivations et les connaissances artistiques de l'élève qui candidate à suivre un parcours d'enseignement artistique spécialisé initial dans le cadre du dispositif CHAM.

.....

 Nom et prénom de la direction Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar :

 date de l'audition d'admission :
 signature de la direction du Conservatoire à rayonnement départemental de la Ville de Colmar

6. Avis de la Commission d'admission CHAM

.....

 Nom et prénom de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, ou de son représentant :

 date de la Commission d'admission CHAM:
 signature de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale ou de son représentant